

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL73

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'habitations dans les conditions suivantes »

le mot :

« habitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.